



LA FARLÈDE
Service Education Enfance
Jeunesse

04.94.31.53.61

inscriptions.jeunesse@
lafarledede.fr

Informations au(x) responsable(s)

Document à conserver par le(s) responsable(s)

DOSSIER DE LA MAISON DES JEUNES (13 ANS ET PLUS)

Le dossier 2026 (OBLIGATOIRE pour toute première demande et valable pour l'année civile) ainsi que **l'ensemble des pièces justificatives** doivent être déposés dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs ou envoyés par mail à l'adresse suivante : **inscriptions.jeunesse@lafarledede.fr**

Les familles dont les enfants seront déjà inscrits en 2026 n'auront plus à fournir de dossiers, seule une fiche d'inscription correspondante à chaque période de vacances ou des mercredis sera à compléter et à retourner.

RÉSERVATIONS DES VACANCES

Les dates de préinscription pour les vacances seront communiquées via :

- Le portail famille
- L'application de la ville de la Farlède
- Le site de la ville de la Farlède.

Les dates de retour des fiches d'inscription pour les vacances sont indiquées **directement sur ces documents**. Tout comme les dates d'envoi **des factures**.

Merci de respecter les dates.

L'inscription ne sera effective qu'après le règlement auprès de la régie municipale de la somme correspondant et dans le respect des dates précisées sur la facture.

LES TARIFS

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial selon les barèmes suivants :

Semaine Maison des Jeunes

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF SEMAINE (4 JOURS)	TARIF SEMAINE (5 JOURS)
$\Delta i \leq 950 \text{ €}$	36 €	45 €
$\Delta i > 951 \text{ €}$	54 €	67.50 €

Séjour Maison des Jeunes

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF SÉJOUR (5 JOURS / 4 NUITS)
$\Delta i \leq 800 \text{ €}$	230 €
$\Delta i > 800 \text{ €}$	260 €



Les séjours sont réservés aux enfants de 14 ans et plus.

REMBOURSEMENT/ AVOIR

Vacances scolaires : Aucun remboursement ou avoir ne pourra être effectué, sauf sur présentation de justificatif (certificat médical au autre) à compter de 3 jours consécutifs.